



## LE PROGRAMME DE PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT COOPERATIF AGRICOLE

Il est conçu pour aider les jeunes diplômés du secteur de l'agriculture et des autres secteurs proches comme l'économie ou la gestion des entreprises afin de les amener à une mutation professionnelle pour devenir des promoteurs coopératifs, acteurs de développement d'une "agriculture de seconde génération". Ce qu'il est convenu d'appeler « *agriculture de seconde génération* » c'est une "agriculture de marché plus agressive qui devrait, non seulement faire valoir sa fonction de production des matières premières, mais aussi valoriser et promouvoir les opérations post-récoles pour mettre sur le marché des produits alimentaires de qualité qui répondent aux standards internationaux. C'est également une agriculture compétitive qui s'affirme sur les nouveaux marchés par un accroissement significatif des parts qu'elle engrange. Elle est aussi une agriculture qui confère aux acteurs un sentiment de fierté parce qu'elle devient un métier à part entière et rapporte des revenus consistants à ses acteurs ; leur permettant de disposer d'un standard de vie qui n'a rien à envier aux travailleurs des autres secteurs. C'est enfin une agriculture de valeur ajoutée, qui valorise toute la chaîne des valeurs pour contribuer davantage à la création de la richesse nationale"<sup>1</sup>.

Ce programme est prévu pour cinq (5) ans et vise comme objectif général de "contribuer à la promotion d'une agriculture de seconde génération, capable d'insuffler une dynamique nouvelle à la production, la transformation et la commercialisation des produits d'agriculture, d'élevage et de pêche dans

---

<sup>1</sup> Source : Quotidien national Cameroun Tribune n°10330/6531 du 25 avril 2013.



une logique agro-industrielle contribuant à la croissance économique durable, à l'emploi des jeunes et à la lutte contre la pauvreté Afrique."

Trois objectifs spécifiques sont poursuivis à travers ce programme. Il s'agit de :

1. Renforcer le niveau d'engagement et de compétences des jeunes diplômés du secteur de l'agriculture, de l'élevage, des pêches, des ressources forestières et du secteur de l'économie et gestion des entreprises à l'esprit d'entreprise de groupe afin de participer activement à la promotion d'une agriculture de seconde génération ;
2. Soutenir les initiatives de promotion entrepreneuriale des sociétés coopératives créées par les jeunes diplômés afin qu'elles réalisent leurs objectifs.
3. Contribuer à la promotion de la culture d'entreprise coopérative au niveau des autres jeunes diplômés chaque année par l'organisation en leur intention de stages pratiques dans la perspective de disposer au plan nationale d'un effectif critique d'entreprises coopératives viables capables de participer sensiblement et de façon durable à l'amélioration des indicateurs macroéconomiques.